ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organisation

Question écrite n° 122552

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur l'application de la législation électorale en matière de divulgation des premières estimations de résultats électoraux. En effet, concernant le premier tour de l'élection présidentielle, plusieurs blogueurs ont indiqué leur intention de dévoiler les premiers résultats, notamment à partir de sources médiatiques étrangères, avant la fermeture de l'intégralité des bureaux de vote. Il lui demande de bien vouloir indiquer quelle mesure il entend prendre afin de prendre en compte ce nouveau phénomène mettant en cause la liberté du vote des derniers électeurs se déplaçant pour exprimer leur suffrage.

Données clés

Auteur : M. Patrick Roy
Circonscription : Nord (19e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122552
Rubrique : Élections et référendums
Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)
Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4035